

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Janine TEISSEDRE), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 21 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2024-040 – Tarifs de la garderie année scolaire 2024-2025

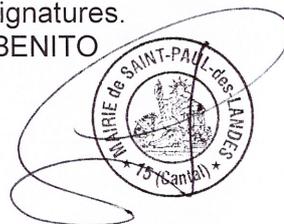
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025 et de les fixer comme suit :

- | | | |
|-----------|---------------------------|---|
| - Tarif A | 7h30-8h20 : | 1,02 € (tarif année 2023-2024 : 1,00 €) |
| - Tarif B | 15h30-16h30 : | 0,52 € (tarif année 2023-2024 : 0,50 €) |
| - Tarif C | 16h30-18h30 : | 1,67 € (tarif année 2023-2024 : 1,65 €) |
| - Tarif D | Mercredi de 11h30 à 12h30 | 1,02 € (tarif année 2023-2024 : 1,00 €) |

Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 23/05/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 23/05/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER